

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 02 décembre 2015 à 18h30

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, M. Debroas, Mme Marthe Fadli, M. Jean C, Mme Hélène Bellande, Mme Magalie Brazard, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, Mme Lydi Gulini, M. Marc Jean, Mme Theresa Mazzolini, Mme Martine Ponsat, Mme Sabine Gatin et M. Jean-Louis Malbec. étaient présents.

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité

1/APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Gérard Debroas explique que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de Communes Pays d'Apt Luberon concerne des modifications pour les communes de Lacoste, Ménerbes, Saint Saturnin les Apt et Buoux. Ce rapport doit être présenté à toutes les communes membres avant le 09 décembre. Les conseillers l'approuvent à l'unanimité.

Gérard Debroas a fait remarquer lors de la Commission que pour le secteur tourisme l'évaluation n'avait pas été faite correctement. André Bonhomme fait remarquer que le système actuel coûte plus cher pour un service moindre. Mme le Maire précise que l'élection du président de l'office de tourisme au niveau de la communauté de commune est prévu vendredi soir.

Elle a demandé une réunion générale des offices de tourisme du département pour permettre une communication entre les structures. Il faut revenir à un fonctionnement simple pour donner satisfaction aux usagers et aux personnels dans un premier temps..

2/AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Les services de la préfecture ont transmis à la commune le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Gérard Debroas présente le projet qui prévoit, outre une rationalisation de certains EPCI, des modifications relatives au territoire de la CCPAL, notamment :

a) la dissolution du Syndicat intercommunal de transports scolaires du Pays d'Apt dont 15 communes de la CCPAL sont membres (sur les 18 communes qui composent le syndicat). Cette compétence va être transférée à la Communauté de communes ;

b) l'évolution des périmètres liés à la compétence de traitement des déchets ménagers.

Concernant le traitement des déchets ménagers et assimilés, il est proposé de créer une structure industrielle, de rayonnement départemental, pour le tri et l'incinération des déchets ménagers. Un rapprochement devra s'opérer entre le SIDOMRA, la COVE, la CCPRO, la COPAVO, la CCAOP, le SIRTOM du pays d'Apt et le SIECEUTOM pour la mise en place de cet outil juridique.

c) la dissolution du Sivom du Calavon et du Haut Pays d'Apt

(10 communes toutes membres de la CCPAL) Les compétences de ce syndicat concernent :

L'entretien et les travaux du réseau d'eaux pluviales

La gestion, l'entretien et les travaux de voirie compris dans un programme d'intérêt commun La gestion, l'entretien et la rénovation de l'éclairage public communal

L'évolution de la compétence voirie exercée par la CCPAL, par modification de la définition de l'intérêt communautaire attaché à cette compétence, permettra, si elle aboutit, à la dissolution du SIVOM du Calavon et du Haut Pays d'Apt.

d) la dissolution du syndicat intercommunal du collège du Calavon (13 communes dont 6 membres de la CCPAL).

L'objet du syndicat était la construction d'un nouveau collège à Coustellet, compétence qui relève désormais exclusivement du Conseil Départemental. Dans les faits, depuis le transfert au Département, le syndicat intercommunal gère uniquement le gymnase du collège.

Le syndicat a été institué pour une période s'achevant au 31 août 2016, date de sa dissolution programmée. La gestion du gymnase pourrait être reprise par la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse.

Les conseillers donnent à avis favorable à de projet municipaux

3/APPROBATION CONVENTION AVEC ECLATS DE SCENES

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention pour les conviviales du Luberon, avec l'association «Eclats de Scènes» pour les différentes événements, destinés aux jeunes publics ou aux élèves de l'école, qui vont se dérouler les 04 à la médiathèque, 07 et 08 à l'école de Roussillon et à la salle des Fêtes de Ménerbes où les élèves de Roussillon vont aller voir la représentation.

4/APPROBATION RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA RECYCLERIE APT LUBERON

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la nouvelle convention avec la Recyclerie APT LUBERON pour le service des encombrants. Cette structure passe le 3ème mardi de chaque mois chez les personnes qui se sont inscrites au préalable sur une liste à l'accueil de la Mairie. Ce service est gratuit pour les utilisateurs. La prestation sera facturée à la Mairie 100 € par demi- journée à compter de 2016. Mme le Maire précise que tout est recyclé.

5/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES «DES MONTS ET VALLEE DU CALAVON » AVENANT N°3

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'adhésion de la commune de Saignon au réseau des médiathèques «Des Monts et Vallée du Calavon»

6/AVENANT N°1 MARCHE LOTISSEMENT DU TERRAIN HAMEAU DES YVES

Lors des travaux de viabilisation du terrain au hameau des Yves où la commune a fait réaliser 6 lots, des travaux supplémentaires sont apparus pour 1 983.65 €. André Bonhomme explique que les négociations ont été longues entre l'entreprise et M. Barlier. Ce compromis a été trouvé. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'avenant de 1 983.65 € pour la Société Nouvelle Provence Réseau.

7/DECISION MODIFICATIVE N° 4 BUDGET MAIRIE

Gérard Debroas présente les modifications pour la section de fonctionnement par des augmentations de certains articles qui sont compensées par des recettes du sentier des ocres

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	38 100€	Produits des services	38 100 €

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la décision modificative.

8DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LES CHEMINS ENDOMMAGES SUITE AUX INTEMPERIES DU 24 AOUT ET 03 OCTOBRE

Marc Jean explique que suite aux intempéries des 24 août et 03 octobre la commune de Roussillon a été déclarée commune sinistrée, Les chemins ont été beaucoup endommagés. Un devis a été établi pour 52 550.50 € HT. Les conseillers municipaux sollicitent à l'unanimité les services de la Préfecture pour obtenir une subvention au titre du fonds de Solidarité en faveur des communes pour des chemins qui ne relèvent pas de l'intercommunalité pour 52 550.50 € HT

9/ MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Gérard Debroas présente la motion de l'association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état. En effet, les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Il explique que c'est l'effet ciseau les recettes baissent et les dépenses augmentent. Les dotations baissent et de nouvelles dépenses sont imposées par l'état aux

communes, exemple, le financement des rythmes scolaires et autres. Pour 2015 il estime que l'autofinancement diminuera de 100 000 €

Les conseillers municipaux se prononcent favorablement sur la motion de l'Association des Maires de France pour demander :

- la révision du programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

-

La séance est levée à 19h 55.